

SCOT De Gascogne

De: Régis Mathon <regis.mathon1@gmail.com>
Envoyé: lundi 26 septembre 2022 11:38
À: SCOT De Gascogne
Cc: Cathy CLEMENT - CC
Objet: SCOT Gascogne - Reponse Nature Occitanie
Pièces jointes: NEO-EP SCOT Gascogne 32-2022.pdf

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du courrier de Nature En Occitanie rédigé en réponse à l'enquête publique sur le SCOT de Gascogne.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Régis MATHON
Nature En Occitanie
Coordinateur de la Veille Ecologique



**NATURE
EN OCCITANIE**

Association régionale de
protection de la Nature

Le 25/09/2022

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DE GASCogne

Réponse de Nature En Occitanie à l'enquête publique

Créée en 1969, **Nature En Occitanie** est une association régionale de protection de la nature. Située à Toulouse, elle est également implantée à Bagnères de Bigorre dans les Hautes-Pyrénées et à Auch dans le Gers avec 2 comités locaux, rattachés au siège de Toulouse.

Elle s'appuie sur une activité bénévole solide et dynamique, animée par un conseil d'administration collégial de 15 membres, une équipe pluridisciplinaire de 35 salarié.e.s et environ 250 bénévoles actifs. Elle enregistre près de 1000 adhérent.te.s .

Reconnue d'intérêt général, elle a pour objectif la protection et la valorisation du patrimoine naturel régional autour de 4 axes stratégiques :

- Améliorer les connaissances des espèces, de leurs habitats et de leur état de conservation au travers d'inventaires et de suivis naturalistes et centraliser les observations dans une base de données naturalistes commune : Géonat'Occitanie.

Nature En Occitanie est membre d'OC'nat, Union des associations naturalistes d'Occitanie (réseau de près de 25 associations naturalistes).

- Sensibiliser les différents publics et accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité : programme de rendez-vous nature, inventaires participatifs...

Nature En Occitanie est membre du Graine Occitanie, réseau régional d'associations d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

- Gérer les espaces naturels en gestion directe (depuis 2015, gestionnaire de la RNR Confluence Garonne-Ariège, depuis 2020, gestionnaire de la RNR du Massif du Montious et gestionnaire de 5 amodiations riveraines de la Garonne) ou en partenariat avec des gestionnaires de sites (Animation de la CATeZH Garonne).
- Alerter en cas d'infractions au code de l'environnement : destruction d'habitats, atteintes à la loi de l'eau, etc.

Nature En Occitanie
14 rue de Tivoli
31000 Toulouse

Tel 05 34 31 97 90
contact@natureo.org
www.natureo.org

**« AGIR ENSEMBLE
POUR LA NATURE »**

APE 9499Z
SIRET 32316822900033
N° Préfecture 7.047

Nous développerons ci-après plusieurs remarques quant à ce projet, organisées de la manière suivante :

- 1/ Éléments du contexte
- 2/ Remarques générales sur les documents du SCOT Gascogne
- 3/ Propositions ou pistes d'amélioration ?
- 4/ Conclusion

1/ Éléments de contexte

1-1) Sur la consultation publique :

Il s'agit d'une enquête publique concernant le schéma de cohérence territoriale de Gascogne sur 397 communes dont 396 communes dans le Gers qui ont souhaité ensemble, s'engager dans une démarche collective d'aménagement du territoire.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a remis son avis le 27 juillet 2022. Le Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne a fait une réponse à cet avis le 4 août 2022.

L'enquête publique se déroule du 18 août au 26 septembre à 2022 (17h). Les observations et propositions peuvent être envoyées par e-mail : enquetepublique@scotdegascogne.com

Une commission d'enquête est chargée de recueillir les observations du public, de faire la synthèse de tous les avis émis et de donner un avis circonstancié sur ce projet.

1-2) Sur les documents disponibles :

L'ensemble des documents nécessaires à l'enquête publique est disponible sur le site du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne : www.scotdegascogne.com.

1-3) Sur la méthodologie de notre contribution citoyenne et associative

A partir de ces documents et en fonction de leurs propres connaissances naturalistes, plusieurs membres d'un groupe pluridisciplinaire de bénévoles dédié à la Veille écologique ont réalisé chacun une analyse.

Notre contribution reprend l'ensemble des éléments issus de ces analyses dans les paragraphes suivants.

2/ Remarques générales sur les documents du SCOT Gascogne

2-1) Sur les aspects réglementaires :

Réussir à trouver une convergence de vision pour construire le Schéma de Cohérence territoriale de la Gascogne à 398 communes ne peut qu'être salué. Le parti pris de s'appuyer sur les ressources du territoire pour proposer des actions communes est une excellente idée et permet une structuration cohérente de la stratégie portée par le SCOT Gascogne.

Mais l'association Nature En Occitanie regrette que cette démarche ne soit pas totalement aboutie puisque les données en termes de biodiversité sont vraiment trop parcellaires pour que les enjeux liés à ce thème soient vraiment pris en compte dans leur totalité et sur tout le territoire du SCOT dans ce document.

Dans les documents fournis pour l'enquête publique, il n'est mentionné que les zones Natura 2000 du périmètre du SCOT, alors que la page 58 du diagnostic-Annexe 2022- rappelle que le périmètre du SCOT possède un patrimoine naturel riche et diversifié entre plaines et coteaux. Les naturalistes du Comité Local 32 de Nature En Occitanie savent bien que les espèces et habitats se trouvent également en dehors des zones Natura 2000.

Néanmoins des mesures très prometteuses en faveur de la biodiversité sont formulées dans le PADD et dans le DOO notamment en faveur des milieux humides, des milieux ouverts et des milieux forestiers.

2-2) Manques ou incohérences constatés dans les documents du SCOT :

Enjeux biodiversité : Une carte des enjeux naturalistes autre que celle des réservoirs de biodiversité éditée dans le cadre du SCRE aurait été bienvenue. De la même manière, une carte des habitats aurait été plus parlant pour les communes afin de bien cerner les secteurs à enjeux forts comme les milieux forestiers, les milieux ouverts, et les zones humides. Certes ces cartes existent mais aucune ne rassemble les enjeux prioritaires définis dans le PADD.

ENS : Alors que le département du Gers mène une vraie politique de protection et de gestion des espaces naturels avec la création de 68 ENS, nous regrettons que les espaces naturels sensibles n'aient pas eu droit au même traitement dans les documents du SCOT que les zones Natura 2000. D'autant plus que le département du Gers ne dispose d'aucune aire protégée comme des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, ou des réserves naturelles nationales ou régionales. Nous ne pouvons qu'inciter les élus des collectivités du SCOT à être des acteurs de la stratégie nationale des aires protégées mise en œuvre à l'heure actuelle par le gouvernement en proposant des aires afin qu'elles bénéficient d'une protection forte en terme réglementaire.

A ce sujet, la volonté du Syndicat mixte du SCOT de Gascogne de soutenir le projet du Parc Naturelle Régionale de l'Astarac est vraiment positif pour la biodiversité de ce département.

Trame verte et bleue : Dans le document Diagnostic-annexe 2022, à la page 76, il est présenté une carte ayant pour ambition d'être la base d'un projet de Trames verte et bleue dans le SCOT, nous regrettons qu'aucune prescription ou recommandation ne soient prises dans le PADD et dans le DOO afin de rétablir la fonctionnalité des corridors secondaires peu fonctionnels, alors que c'est un vrai enjeu pour la préservation de la flore et la faune gersoises.

Inventaire naturaliste : Dans le résumé non technique, page 35 dans le paragraphe « Préservation du patrimoine naturel », il est indiqué qu'« une prescription a été rajoutée concernant la réalisation d'inventaire habitats/faune/flore pour toute nouvelle zone à urbanisation et toutes orientations d'aménagement et de programmation. »

Or dans la P.1.5-4, cela n'apparaît pas clairement écrit. Sachant que tous les PLU ou les PLUi ont obligation de faire un inventaire naturaliste. C'était vraiment une plus-value de prescrire un inventaire naturaliste dans toute OAP envisagée sur les communes n'étant pas régies par un PLU ou un PLUi.

Milieux boisés : Nous avons bien noté votre volonté de valorisation par des prescriptions ou des recommandations, les milieux boisés du périmètre du SCOT Gascogne. Mais cela nous semble difficilement conciliable avec votre souhait d'utiliser le bois comme matériel de construction ou comme bois-énergie. Le bois de construction est traité avec des produits très souvent toxiques pour la santé humaine. Et le bois énergie entraîne la production de carbone ce qui va à l'encontre du plan-énergie-climat (PCAET) voulues par les collectivités du SCOT.

3 / Propositions d'amélioration du SCOT Gascogne

3.1) Eau : Dans votre recommandation Rp1.5-2 vous invitez les collectivités à intégrer les notions connexes comme les trames brune, blanche et noire. Nous ne pouvons que souscrire à cette recommandation. La trame brune peut être un excellent support de stockage d'eau si la présence d'humus est favorisée.

De la même manière, laisser une couverture végétale de plus de 5 cm peut permettre de réduire le rayonnement solaire et donc avoir un effet sur la température ambiante et donne un apport d'humus au sol qui sera plus apte à produire de l'eau verte.

Les aires de captages peuvent être facilement protégées en y favorisant la plantation d'arbres d'essences locales et diversifiés. En effet, un captage en zone boisée empêche la pollution (évitement des hydrocarbures, des apports bactériens par les animaux d'élevage, etc.) et permet donc d'avoir une eau de meilleure qualité. De plus la forêt est un puits de carbone mais également d'eau.

La création de retenues de stockage d'eau, même de petites surfaces, alors que le changement climatique se fait de plus en plus présent ne saurait résoudre la problématique de pénurie d'eau nécessaire à un département dépendant des ressources pyrénéennes. Dans l'avenir, avec des périodes de sécheresses récurrentes et plus prolongées, ces retenues n'arriveront plus à se remplir. La sobriété dans la consommation d'eau est un levier à favoriser auprès des habitants et des exploitants du territoire du SCOT. Par ailleurs, la mutualisation de l'utilisation des 2500 plans d'eau doit être recherchée afin de pallier aux risques de pénurie d'eau pour l'agriculture du territoire, avant que les premières mesures comme l'agroforesterie, la production d'eau verte (l'eau stockée par les sols riches en humus), la restauration de zones humides atténuent les conséquences des futures périodes de sécheresse. Les zones humides sont d'ailleurs les milieux naturels les plus impactés par ce type d'aménagement, qui pour des raisons de fonctionnement, s'implantent au niveau des points bas topographiques, où se situent également les zones humides, entraînant ainsi l'accélération de leur destruction.

3.2) Forêt : Au vu de la surface boisée du SCOT qui est très morcelée, votre prescription P.1.5.7 en faveur de ce milieu favorise la biodiversité. Votre recommandation Ra1.5-7 semble donc logique néanmoins nous tenions à vous préciser que le bois mort est un facteur essentiel à la vie d'une forêt et le support d'écosystèmes riches et diversifiés. La nature est trop souvent perçue comme « sale », terme tout à fait impropre. Le terme donc d'entretien doit être précisé afin que cela ne se transforme en un milieu appauvri et donc moins apte à vivre, à se régénérer, à s'adapter aux conditions environnementales changeantes.

La forêt de Bouconne à cheval sur 2 départements possède un fort intérêt naturaliste. Il serait particulièrement opportun que des mesures de gestion en faveur de la biodiversité soient consolidées par les communes concernées. Cela rejoindrait votre volonté de recréer des ponts entre ces 2 départements sur le thème de la biodiversité.

3.3) Nature en ville : Le concept de frange urbaine est novateur et bénéfique à la nature dite ordinaire. Nous souscrivons totalement à cela.

Nous tenions à vous sensibiliser au fait que les dents creuses des villages et des villes peuvent être de véritables réservoirs de biodiversité et pas qu'ordinaire. Ces dents creuses permettent également à la biodiversité de pouvoir traverser les villes en recréant une trame verte intra-urbaine. Il serait bienvenu qu'une recommandation soit introduite afin qu'une recherche d'un appui technique à la décision soit mise en œuvre avant d'urbaniser ces dents creuses. Les vergers sont également susceptibles d'être détruits dans le cadre d'une recentralisation d'un bourg et d'un village. Leur richesse biologique est un support aux cultivateurs de jardins potagers puisqu'ils abritent des espèces dites auxiliaires et aussi une source d'apport alimentaire. Leur rôle en tant qu'îlot de fraîcheur n'est plus à démontrer. Une recommandation pour leur préservation serait favorable à tous.

3.4) Énergies renouvelables :

Le prix de la location des terres agricoles étant particulièrement incitatives pour tous propriétaires, nous ne pouvons que regretter que le SCOT Gascogne ne prenne pas une prescription fortement limitative des possibilités d'installation de parc photovoltaïque au sol. Le fait de préconiser que ces parcs photovoltaïques soient conditionnés à une activité agricole n'est qu'un leurre, sachant que les terrains sont loués pour une trentaine d'années et qu'il est vraiment difficile de pouvoir s'assurer que l'activité sera bien effective dans les 15 ou 20 ans à venir. Au vu de la volonté exprimée au travers du SCOT de vouloir protéger la biodiversité, nous vous exprimons le souhait de voir inscrit dans le PADD et donc dans le DOO, la prescription d'interdire la construction d'un parc photovoltaïque sur tous les espaces naturels du SCOT et d'en limiter fortement l'installation sur les secteurs agricoles. Une incitation à installer ces structures sur des bâtiments, des zones déjà urbanisées ou imperméabilisées et sur des sols pollués permettrait de densifier les activités et limiter les impacts sur les milieux agricoles et naturels.

4/ CONCLUSION

Nature En Occitanie, au vu des manques constatés dans l'évaluation environnemental par rapport aux enjeux biodiversité de ce SCOT, ne peut pas donner un avis mais souligne les nombreux efforts consentis par les 397 communes de ce territoire. Notre association est prête à répondre à toute sollicitation de la part du Syndicat mixte du SCOT Gascogne afin d'améliorer et conforter les enjeux liés à la biodiversité.

Pour l'association **NATURE EN OCCITANIE**

Cathy Clément



Administratrice au Conseil Collégial
Référente Pôle Veille écologique

Régis Mathon



Coordinateur veille écologique